

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	44 (1971)
Heft:	10
Artikel:	Construction des routes nationales : désavantagée, la Romandie présente quatre revendications
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-127195

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

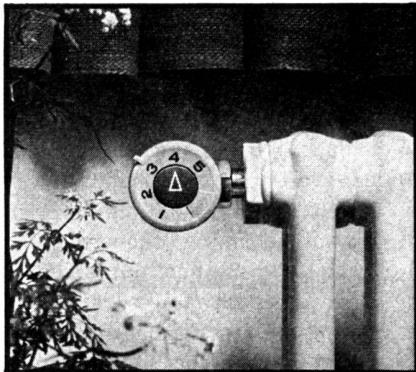
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Equipez tous vos radiateurs de thermostats de radiateur Danfoss



Confort accru à frais de chauffage réduits.
Saviez-vous que vos frais de chauffage s'élèvent d'env. 6,5% par °C de surchauffage?

Avec les vannes manuelles usitées des surchauffages temporaires ne peuvent être évités et la conséquence en est que de la chaleur coûteuse s'échappe au dehors par les fenêtres ouvertes.

Le thermostat de radiateur DANFOSS entre en fonction avant qu'il ne soit trop chaud.

Le thermostat adapte la chaleur du radiateur au besoin momentané et pourvoit, à un degré près, au maintien exact de la température ambiante désirée.

Les thermostats de radiateur veillent à ce qu'il ne soit pas chauffé plus que nécessaire, de telle sorte qu'il soit tiré amplement profit des distributeurs gratuits de chaleur. De tels distributeurs de chaleur sont: la radiation solaire, l'éclairage électrique ou par bougies, tous les appareils électriques ainsi que toutes les personnes séjournant dans la pièce. Les thermostats de radiateur DANFOSS régulent en tout temps la température ambiante que vous avez ajustée et qui peut être différente dans chaque pièce selon son usage et le désir individuel. Pour ce confort vous payez une plus-value insignifiante qui se trouvera être amortie après tout au plus 2 périodes de chauffage par les économies réalisées sur les frais d'exploitation.

Consultez votre installateur!

Il est spécialiste et pourra vous informer exactement sur les avantages d'un réglage de température ambiante individuel.

WERNER KUSTER SA

Succursale de Lausanne: Rue de Genève 98
1000 Lausanne, tel. 021-250168
Siège principal: 4132 Muttenz 2/Bâle
Hofackerstrasse 71, tél. 061-421255
Succursale de Zurich, tel. 051-934054

7157

Construction des routes nationales

Désavantagée, la Romandie présente quatre revendications

A la suite de la publication par quelques journaux d'une information relative à la position prise par le Gouvernement vaudois à l'égard du nouveau programme à long terme de construction des routes nationales suisses, le Département des travaux publics du canton de Vaud a publié une mise au point faisant le bilan des demandes adressées par les cantons romands et Berne au Département fédéral de l'intérieur.

Le texte de cette mise au point est le suivant:

«Les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève constatent:

- que le programme proposé pour la mise en service des différentes routes nationales désavantage gravement la Suisse romande;
- qu'il faudrait, au vu de ce programme, attendre jusqu'en 1982 la réalisation d'une liaison complète par autoroute entre ces deux parties du pays;
- que les liaisons internationales entre la France, l'Italie et la Suisse, par Genève et le Valais, en souffriraient, ils ont présenté les demandes suivantes au Département fédéral de l'intérieur:

1. Vu le rôle important que la N 1 et la N 5 sont appelées à jouer sur le plan suisse, la construction du tronçon Lausanne-Yverdon, le contournement d'Yverdon et celui de Grandson doivent être avancés, de façon que leur mise en service puisse intervenir en 1978; les travaux de construction de la N 12 doivent être accélérés, de façon à permettre l'ouverture de cette importante route entre Berne et Vevey en 1978 au lieu de 1982. Le degré d'avancement des travaux permet de mener à bien cet ouvrage sans difficultés majeures.
2. Il faut éviter un engorgement inadmissible de la ville de Genève dès l'ouverture des autoroutes françaises jusqu'à la frontière suisse. Dès lors, l'achèvement du contournement de Genève doit être réalisé pour fin 1978.
3. Afin de relier dans un proche avenir la Suisse romande au réseau des autoroutes italiennes, il est nécessaire d'accélérer le programme des travaux de la N 9 entre Aigle et Martigny. L'avancement de la construction de la N 9 le permet aisément.
4. La route principale T 10, entre Thielle et Chiètres, doit être incorporée au réseau des routes nationales pour établir une meilleure liaison entre les lacs jurassiens et la Suisse alémanique.»